Dimanche, 4 novembre 1849. EDITION DU MATIN. 1re année. — N° 152.

LA TRIBUNE DES PEUPLES

ABONNEMENTS.	Un an.	Six mois.	Trois mois.	Un mois
Paris. . . .	24 fr.	12 fr.	6 fr.	2 fr. »»
Seine. . . .	28 »	14 »	7 »	2 50
Départements .	32 »	16 »	8 »	3 »»
Étranger . .	32 »	16 »	8 »	» »»

Tout ce qui concerne l'Administration et les abonnements doit être adressé à l'Administrateur du journal.

Les lettres non affranchies seront refusées.

JOURNAL QUOTIDIEN.

BUREAUX : RUE NEUVE-DES-BONS-ENFANTS, N° 7.

ANNONCES.

Une à neuf fois dans un mois, la ligne. .	» fr. 40 c
Dix fois dans un mois.	» — 30
Réclames.	1 — »»
Faits divers	1 — 50

Les manuscrits déposés ne seront pas rendus — Tout ce qu concerne la Rédaction doit être adressé à M. Engène Carpentier

Les abonnements partent des 1er et 16 de chaque mois.

Pacte fraternel avec l'Allemagne ;
Affranchissement de l'Italie ;
Reconstitution de la Pologne libre et indépendante.

(Ordre du jour de l'Assemblée nationale du 24 mai 1848.

POLITIQUE GÉNÉRALE.

PARIS, 3 NOVEMBRE 1849.

Le *contre-message* présenté hier à l'Assemblée nationale par le nouveau ministère a produit à Paris l'effet le plus désastreux..... pour le président de la République.

C'était vraiment bien la peine d'outrager les *anciens* partis, pour, à vingt-quatre heures de date, venir faire amende honorable à leurs pieds!

Courte illusion, que devait être hier l'espérance du Parisien : il rêvait amnistie, réforme sociale, affranchissement des Peuples, honneur national, et voici qu'il retombe aujourd'hui dans toutes les réalités et les hontes de la réaction!

Ainsi, le Peuple continuera de mourir de faim, les pontons dévoreront encore les plus énergiques défenseurs de la République; les hommes du 13 juin resteront en exil ou sur les bancs des accusés; la Pologne gémira toujours, vivante dans son sépulcre; les alliés des amis de l'ordre continueront d'assassiner en Hongrie; la fille de l'ouvrier se prostituera pour un peu de pain, aujourd'hui comme dans le passé. En vérité, c'était bien la peine d'agiter le peuple de Paris!

Quelle différence y a-t-il donc entre le nouveau cabinet et celui de MM. Barrot et Falloux?

Nous n'en voyons qu'une, c'est que ce dernier faisait de la réaction pour son compte, qu'il en assumait la responsabilité, tandis que les membres du *ministère domestique* nommé d'hier couvriront leurs actes de la volonté du président.

Ne nous en plaignons pas : la République a besoin de savoir à qui s'en prendre.

PERSONNEL DU NOUVEAU CABINET.

« Les anciens partis, a dit M. le président de la république dans son message, relèvent leurs drapeaux, réveillent leurs rivalités et alarment le pays en semant l'inquiétude. » D'après cela il était logique de s'attendre à ce que le président ne choisirait ses nouveaux ministres ni dans l'un ni dans l'autre de ces partis incorrigibles dont la politique a pesé d'une manière si désastreuse sur le pays pendant leur occupation successive du pouvoir, depuis 1815 jusqu'à ce jour. Mais il n'en a pas été ainsi. Le chef du pouvoir exécutif n'avait que deux partis à prendre : s'appuyer sur la gauche, sur la république, sur le pays, sur la force, en un mot, ou ne s'appuyer que sur lui-même, c'est à dire sur des hommes que leur inconsistance absolue condamne d'avance à souscrire aveuglément à tout ce que peut produire de fatal pour le pays une volonté aussi tenace qu'inintelligente. C'est ce dernier parti qu'a choisi M. Bonaparte.

Il ne faut pas se le dissimuler : nous marchons avec une vitesse effrayante vers des solutions politiques dont on ne peut, sans effroi, interroger la gravité. Etait-ce donc le moment de donner à la France cette comédie, qui serait ridicule si elle n'était pas une insulte à l'opinion?

Voici quelques détails biographiques sur les hommes que la sollicitude de M. le président a su trouver pour tirer le gouvernement de l'ornière où il s'est laissé enrayer et imprimer à sa politique une impulsion ferme, vigoureuse, républicaine.

M. LE GÉNÉRAL D'HAUTPOUL.—L'un des favoris du duc d'Angoulême; nommé directeur de l'administration de la guerre, en avril 1830, par Bourmont, le traître de Waterloo: nommé à la 8e division militaire par Louis-Philippe, qu'il avait boudé pendant cinq ans ; demeuré légitimiste nonobstant ce sacrifice de son indépendance à une simple question d'argent ou de solde d'activité, comme on disait dans le parti.

M. A. FOULD. — Partisan le plus fanatique de l'impôt des boissons, ennemi de la réduction de l'impôt du sel et de la taxe postale défenseur passionné de notre système financier, auquel ce serait folie, dit-il, de rien changer; accusé mal lavé du reproche que lui adressa M. Goudchaux en pleine Constituante d'avoir donné au gouvernement provisoire le conseil de la banqueroute.

M. PARRIEU. — Avocat et légitimiste, à Riom, jusqu'au 24 février; le 25 février, républicain virulent ; grâce à cette espièglerie politique, nommé représentant à la Constituante, où il a parlé deux fois, la première contre l'élection du président de la République par le suffrage universel ; la seconde, contre le trafic qui se fait en matière d'assurances contre le recrutement; élu à la Législative par la réaction, qui l'a ainsi récompensé de ses votes à la Constituante : aussi ambitieux que nul.

M. ROUHER. — Caractère politique très souple : candidat du parti Guizot en opposition à M. Combarel de Leyval aux dernières élections de la monarchie ; républicain après février par suite d'une soudaine transformation; élu à la Constituante à la faveur de ce simple déguisement; l'un des familiers de M. Cavaignac, appuyant chaudement son élection présidentielle et pensant comme M. Thiers au sujet de l'élection de M. Bonaparte; après le 10 décembre l'un des familiers de M. Bonaparte; depuis lors, réactionnaire violent; auteur de plusieurs destitutions dans le ressort de la cour de Riom, où il était avocat; un peu moins capable que son confrère Parrieu, qui l'est peu, mais tout aussi servile et ambitieux que lui.

M. FERDINAND BARROT. — Avocat médiocre au barreau de Paris, vivant des bribes judiciaires que son frère Odilon laissait tomber pour lui de sa table ; député en 1842, rôle tout à fait secondaire à la tribune; nommé avocat du trésor de Louis-Philippe avec 15,000 fr. d'appointements, puis doté d'une riche concession de terrains en Afrique; depuis le 10 décembre et par le crédit de son frère Odilon, nommé secrétaire de la présidence, aux appointements de 15,000 fr., puis conspirant à l'Elysée contre son frère Odilon, contribuant puisamment à renverser le ministère dont il était le chef, entrant lui-même dans la nouvelle combinaison et laissant enfin, sans doute par dévouement fraternel, ce pauvre Odilon dans une sécurité si grande que le jour du message il essayait à Bougival une simarre neuve pour la cérémonie de l'institution de la magistrature, et corrigeait les épreuves du discours qu'il devait y prononcer.

M. DE RAYNEVAL. — L'un des plus zélés complices de M. Oudinot dans le massacre de la République romaine, démenti vivant à la lettre du 18 août.

M. BINEAU. — Ingénieur des ponts et chaussées, peu estimé comme savoir dans son corps; centre-gauche, puis tiers-parti sous la conduite de MM. de Tocqueville et Beaumont à la chambre des députés. Esprit assez étroit, peu communicatif; caractère froid et quinteux, de relations difficiles.

M. ROMAIN DESFOSSÉS. — Amiral, de la force de M. de Tracy comme administrateur.

M. DUMAS. — Chimiste, dit le savant parce qu'il a la manie de vouloir avoir fait des découvertes qu'il n'a point faites. Aussi bien posé à l'Elysée qu'il l'était au château sous Louis-Philippe. Véritable caméléon politique, qui réfletera toutes les couleurs qu'on lui présentera.

On lit dans l'*Evénement* :

Le président de la Rapublique est l'auteur d'une constitution.

Cette constitution est imprimée dans le premier volume intitulé OEUVRES DE LOUIS NAPOLÉON BONAPARTE.

Parmi les divers articles de cette constitution on remarque ceux-ci :

Des ministres.

Un *ministre* ne peut être *banquier* ni jouer à la bourse.

Déclaration des droits.

Le droit de s'assembler paisiblement ne peut être interdit

Des rapports de la République. etc.

Le Peuple français est l'ami et l'allié naturel des Peuples libres. Il ne s'immisce point dans les gouvernements des autres nations. Il ne souffre pas que les autres nations s'immiscent dans le sien. Il donne asile aux étrangers bannis pour la cause de la liberté.

Dispositions particulières.

Le cautionnement pour les feuilles périodiques est aboli. La Légion-d'Honneur est maintenue, mais n'est donnée que lorsque le mérite de l'individu *est reconnu par une commission nommés dans ce but.*

On se rappelle que M. Léon de Malleville a été, lors de la première combinaison ministérielle, privé de son portefeuille pour n'avoir pas voulu livrer les dossiers du procès de Boulogne. On prétend aujourd'hui que ces pièces viennent d'être remises au président par M. F. Barrot, nouveau ministre de l'intérieur. On dit même que c'était à cette seule condition qu'il aurait obtenu son portefeuille.

Le public connait la scène scandaleuse qui a eu lieu mercredi soir, quelques heures après la publication du manifeste du président de la République, dans l'établissement du citoyen Muller, limonadier, au coin de la rue Saint-Antoine et de la rue Saint-Paul.

Plusieurs officiers d'infanterie s'étaient réunis dans cette maison pour y fêter la bien-venue de quelques camarades. Vers neuf heures et demie, les têtes se trouvèrent échauffées, et bientôt aux chansons bachiques se mêlèrent des couplets politiques. On alla plus loin, les officiers se mirent à la fenêtre, l'un d'eux cria *Vive Henri V !* et les autres faisant chorus se mirent à pousser le cri de *Vive le roi !*

La foule, attirée par ce tapage, répondit par celui-ci : Vive la République! les officiers répétèrent avec plus de chaleur : Vive Henri V! et ajoutèrent : A bas le président! La police fut obligée d'intervenir; on cerna la maison, et plusieurs officiers furent arrêtés.

Aujourd'hui les légitimistes ont éprouvé le besoin de donner le change à l'opinion, et l'un de leurs organes a imaginé d'accuser les socialistes de faits identiques à ceux dont messieurs les légitimistes se sont rendus coupables. L'accusation est vague, rien n'est précisé, mais d'une accusation de ce genre il reste toujours quelque chose.

Voici comment s'exprime l'*Opinion publique* :

Une réunion clubiste, contenant quarante-sept démagogues, a eu lieu jeudi soir, dans un local privé du faubourg Saint-Antoine ; le sujet principal des discours prononcés dans cette séance a été le message du président, dont les termes ont soulevé, à plusieurs reprises, des torrents de menaces plus ou moins violentes ; aucune proposition sérieuse n'ayant été faite, l'on s'est séparé sans bruit, avec promesse de se revoir, les circonstances devant faire fixer un nouveau jour pour se retrouver.

Nous sommons le journal légitimiste de prouver son accusation, et nous lui déclarons qu'il est souverainement méprisable de lancer contre ses ennemis politiques des accusations dont on connait soi-même toute la fausseté.

Nous avons assisté d'un peu loin à la cérémonie de l'installation de la magistrature. Relégués à l'extrémité de la salle des Pas-Perdus, quand les discours se prononçaient à l'autre bout, perchés sur le sommet d'une estrade encombrée, nous n'avons aperçu que de fort loin un bariolage de couleurs confuses, où le rouge dominait, et n'avons pu rien entendre des discours probablement très remarquables qui ont été prononcés.

Nos confrères, arrivés avant nous, avaient déjà protesté contre la situation faite à la presse dans les cérémonies publiques; nous joignons notre voix à la leur et déclarons qu'il nous est impossible de rendre compte de cette cérémonie, et que nous nous voyons forcés d'avoir recours aux journaux du soir si nous voulons faire connaître à nos lecteurs ce qui s'est passé aujourd'hui dans l'enceinte du palais de justice.

A dix heures, il y a eu messe à la Sainte-Chapelle. Le président de la République, toujours en costume de général de la garde nationale, orné du grand cordon de la Légion-d'Honneur, et entouré de plusieurs députations des grands corps de l'Etat, y assistait.

La messe, célébrée par l'archevêque, a duré 45 minutes. A midi, le cortége était rentré au Palais où allait avoir lieu la cérémonie de l'institution.

Quand M. Louis-Napoléon Bonaparte est apparu sous la voûte de cette salle, qu'on avait transformée en un palais, un cri unanime de vive la République a retenti. S'il était resté encore à l'hôte de l'Elysée quelque pensée de coup d'état, l'enthousiasme de ces cris a dû les lui faire abandonner.

A tout seigneur tout honneur. C'est M. Rouher qui a pris le premier la parole; c'était son début, et quel début!

Nous avons lu le discours de M. Rouher et nous craindrions de lui faire perdre de sa valeur en l'analysant. Puis est venu M. Portalis, puis M. Dupin ; après quoi le serment a été prononcé.

Cette cérémonie terminée, le président de la République a lu le discours suivant. Le temps et l'espace nous manquent pour dire ce que nous en pensons :

Messieurs,

Je suis heureux de me trouver aujourd'hui au milieu de vous, et de présider une cérémonie solennelle qui, en reconstituant la magistrature, rétablit un principe qu'un égarement momentané a pu seul faire méconnaître. Aux épo-

---

FEUILLETON DE LA TRIBUNE DES PEUPLES

DU 4 NOVEMBRE 1849.

LE FOND DE BEAUTÉ.

L'enfant écoutait, la bouche entr'ouverte dans un naïf ravissement; ce tissu de fadeurs et de lieux communs que l'officier débitait avec les grâces classiques d'un jeune premier du Gymnase.

— Mais, j'y pense, il faut que je vous donne un nom pour nous deux, un nom qui n'apppartiendra qu'à moi, que moi seul prononcerai, et que le contact d'autres lèvres ne déflorela jamais. Laïde, je veux vous nommer Lœda comme la déesse de la mythologie.

L'officier avait un Parny dans sa bibliothèque.

— Qu'était cette Lœda ? dit Laïde.

— Une jeune fille belle comme vous, comme vous jeune et pure. Elle aimait à se promener dans les lieux écartés.. Au bord de l'eau.

— Au bord de l'eau, murmura-t-elle.

— Et puis elle se dépouillait de ses vêtements et se baignait; et les beaux cygnes venaient folâtrer avec elle.

— Oh ! que cela devait être bon !

— Un jeune homme nommé Jupiter, qui l'avait vue alors que, se croyant seule, elle laissait tomber les derniers voiles, en devint éperdument amoureux. C'était un militaire...

— Vraiment !

— Or, Lœda avait fait, comme vous, Laïde, le serment de ne point aimer un militaire... Elle le repoussa. Que fit alors Jupiter ? Il se déguisa en cygne, et un jour que Lœda toute nue jouait dans l'eau limpide, il vint folâtrer avec elle. Insensiblement il la poussait vers la rive. Lœda fuyait en riant. Elle tomba sur l'herbe, et le cygne la couvrit de ses ailes. Lœda ne fit plus le serment de ne pas aimer les militaires.

Il va sans dire que l'officier n'oubliait pas d'ajouter à ce recit, dont il comptait faire une gorge chaude le lendemain au déjeuner du corps, tout le coloris dont Parny animait son vers lascif.

Les yeux de Laïde s'étaient fermés. Le capitaine se pencha sur elle et lui prit un baiser. Elle lui abandonna sa tête. Alors il la saisit dans ses bras.

— Quand j'en devrais mourir, je t'aime ! murmura-t-elle.

Quelques instants s'étaient écoulés, lorsqu'un bruit de pas se fit entendre.

— Quelqu'un ! fit Laïde épouvantée. Fuyez ! oh ! fuyez vite ! je vous rejoindrai au bal.

Ils échangèrent un baiser et le capitaine s'enfuit. Il eut bientôt parcouru le chemin du Fond de Beauté et regagné les hauteurs. Là il hésita un moment et finit par se décider à retourner à la fête.

Cependant Laïde s'était levée. Elle écoutait; le bruit de pas se perdit dans les feuilles et le silence le plus profond régna dans le Fond de beauté.

La jeune fille restait debout devant la mare, les bras pendants. Son visage exprimait un peu de cet étonnement plein de charme que Greuze a donné à sa Jeune fille à la cruche cassée, mais avec quelque chose de plus mélancolique et de plus sérieux

Elle contemplait la mare où se renversait le ciel entier, avec sa lune et ses étoiles mêlées à l'ombre tremblante des roseaux.

— Petite-Vigne, murmura-t-elle, toi aussi... A cette même place... Oh ! mais moi je ne veux pas me tuer ! ô ma petite amie, j'aime tant à vivre ! C'est si bon de respirer au soleil et à l'air ! Et puis il m'a dit qu'il m'aimerait toujours ; celui-là n'est pas comme les autres.

Elle resta quelque temps encore ; elle ne pouvait se détacher de ce lieu solitaire, qui pour elle était maintenant marqué d'un double souvenir et lui tenait désormais au cœur par toutes les fibres de la joie et de la douleur. Et pendant ce temps, pas une seule fois le regret d'avoir rompu son serment ne lui vint à l'esprit. Elle ne se souvint même pas de l'avoir fait.

— Voyons, murmura-t-elle, il m'attend et les minutes vont lui paraître bien longues, il faut partir.

Elle se tourna vers la mare et inclinant la tête avec un sourire doux et triste :

—Adieu, dit-elle, adieu, ma bonne Petite-Vigne !

Ensuite, elle s'éloigna à pas lents.

Pendant ce temps, le capitaine Roland avait fait du chemin. Le grand air, la marche et la réflexion le rendirent promptement à lui-même, à ses pensées ordinaires, à ses désirs, à ses ambitions. L'aspect de la fête et du monde qui circulait en tous sens acheva de chasser de son esprit la cène d'amour dans laquelle il s'était montré plus comédien que véritable et sincère acteur.

—Sacristi ! murmura-t-il en mettant le pied sur la pelouse, voilà que je me suis encore une fois encanaillé ! Oh ! mais je jure bien, par exemple, que cela ne m'arrivera plus. Si je veux devenir un homme du monde, il est temps que tout cela finisse. J'ai un guignon !

Au moment où le capitaine Roland achevait cette outrecuidante exclamation, une jolie calèche attelée de deux chevaux gris pommelés, ornés à chaque tempe de choux en satin rose et conduits par un cocher en gants blancs, déboucha de la ronte de Vincennes, tourna le rond-point et s'arrêta juste à la porte de la tente avec une précision qui eût fait l'admiration d'un gentleman. La voiture marchait encore que le valet de pied en bas de soie avait déjà sauté à terre, ouvert la portière et déployé le marchepied tapissé de moquette.

Le pied qui s'allongea vers ce marchepied était bien ce que l'on peut s'imaginer de plus gracieusement aristocratique. Ce pied là était de race. Aussi le capitaine Roland ne l'eut pas plus tôt aperçu que la tête lui en tourna. Mais que devint-il lorsqu'il vit descendre de la calèche, s'appuyant sur le bras du laquais, une jeune femme d'une figure charmante, inondée de boucles légères s'échappant d'un de ces chapeaux dont Palmyre, dit-on, possède seule le secret! Il va sans dire que la mise de la jeune dame répondait au reste.

Le capitaine s'approcha et il entendit le valet de pied dire à la jeune dame :

— Où faut-il attendre madame la marquise?

— A l'entrée du bois, répondit-elle.

Si jeune, si jolie et marquise! un chef d'œuvre de la nature et de la société!

— Ah ! que ne ferai-je pas pour avoir une pareille femme ! pensa le capitaine.

Il leva les yeux au ciel comme pour le prendre à témoin, puis il les ramena vers la pointe de ses bottes, afin de voir si sa promenade au *Fond de beauté* n'en avait point terni l'éclat. Au bout de cette botte un mouchoir brodé tomba. Le capitaine entendit un frôlement de soie, et sentit dans l'air une odeur de patchouli. La marquise venait de passer, laissant, comme les déesses de l'Enéide, une traînée de parfums derrière elle.

Le capitaine Roland se précipita vers le mouchoir et le saisit. C'était un chef-d'œuvre qui valait plus de cinquante louis, le prix d'un bon coin de terre en Flandre ou en Normandie. Un moment il eut la pensée de le poser sur son cœur et de le conserver en souvenir d'un de ces rêves qui traversent l'existence et nous font douter de la réalité des choses d'ici bas. Mais le capitaine Roland était trop essentiellement pratique pour s'arrêter longtemps à cette idée de poète germanique. Le mouchoir était tout simplement à ses yeux un moyen de nouer connaissance, la préface, l'entrée en matière d'une passion.

Cependant la jolie marquise s'était arrêtée à l'entrée de la tente, et regardait négligemment à travers son binocle danser les garçons et les filles. Elle paraissait gênée de se trouver seule et fort désireuse de voir le bal de plus près.

Le capitaine l'aborda respectueusement, lui demanda si le mouchoir qu'il avait trouvé lui appartenait, etc. Bref, il trouva moyen pour une chose fort simple d'échanger plus de paroles avec la marquise qu'il n'en aurait fallu pour négocier un traité international entre deux puissances.

La manœuvre réussit au delà des désirs de l'entreprenant capitaine. Au bout de quelques minutes il put sans paraître

---

Voir les numéros des 29, 30 et 31 octobre, 1er et 3 novembre

ques agitées, dans les temps où les notions du juste et de l'injuste semblent confondues, il est utile de relever le prestige des grandes institutions, et de prouver que certains principes renferment en eux une force indestructible. On aime à pouvoir dire : les lois fondamentales du pays ont été renouvelées, tous les pouvoirs de l'État sont passés en d'autres mains, et cependant au milieu de ces bouleversements et de ces naufrages le principe de l'inamovibilité de la magistrature est resté debout.

En effet, les sociétés ne se transforment pas au gré des ambitions humaines ; les formes changent, la chose reste. Malgré les tempêtes politiques survenues depuis 1815, nous ne vivons encore que grâce aux larges institutions fondées par le consulat et l'empire ; les dynasties et les chartes ont passé, mais ce qui a survécu et ce qui nous sauve, c'est la religion, c'est l'organisation de la justice, de l'armée, de l'administration.

Honorons donc ce qui est immuable, mais honorons aussi ce qu'il peut y avoir de bon dans les changements introduits.

Aujourd'hui, par exemple, qu'accourus de tous les points de la France vous venez devant le premier magistrat de la République prêter un serment, ce n'est pas à un homme que vous jurez fidélité, mais à la loi. Vous venez ici, en présence de Dieu et des grands pouvoirs de l'Etat, jurer de remplir religieusement un mandat dont l'accomplissement austère a toujours distingué la magistrature française. Il est consolant de songer qu'en dehors des passions politiques et des agitations de la société il existe un corps d'hommes n'ayant d'autre guide que leur conscience, d'autre passion que le bien, d'autre but que de faire régner la justice.

Vous allez, messieurs, retourner dans vos départements; reportez-y la conviction que nous sommes sortis de l'ère des révolutions, et que nous sommes entrés dans l'ère des améliorations qui préviennent les catastrophes. Appliquez avec fermeté, mais aussi avec l'impartialité la plus grande, les dispositions tutélaires de nos codes. Qu'il n'y ait jamais de coupables impunis, ni d'innocents persécutés. Il est temps, comme je l'ai dit naguère, que ceux qui veulent le bien se rassurent, et que ceux-là se résignent qui tentent de mettre leurs opinions et leurs passions à la place de la volonté nationale.

En appliquant la justice dans la plus large acception de ce grand mot, vous aurez, messieurs, beaucoup fait pour la consolidation de la République, car vous aurez fortifié dans le pays le respect de la loi, ce premier devoir, cette première qualité d'un peuple libre.

Les gens d'église ont à leur usage un certain pathos qui ne les abandonne jamais, et qui donne un cachet tout particulier à leurs discours.

Ce poncif phraséologique qui ne recouvre que le vide se fait remarquer dans le discours prononcé à la cathédrale de Soissons, par l'évêque de ce diocèse, la veille de la clôture du concile de la province de Reims, et publié par le journal l'*Univers*. Dans ce sermon onctueux, lardé de oh! et de ah! nous trouvons le résumé suivant de nos devoirs envers la sainte Eglise.

« Amour, confiance, respect, obéissance! Amour, » et pourquoi? Oh! parcequ'elle est notre mère, etc. » Car comment le prononcer (ce nom de mère) sans » se sentir ému jusqu'au fond de l'âme au souvenir » de tout ce dont nous lui sommes redevables à ce » titre? Est-il une seule époque de l'existence de » l'homme, depuis le berceau jusqu'à la tombe, où elle » ne lui prodigue des marques de sa tendresse maternelle. »

L'excellente mère, en effet, qui nous vend au plus juste prix son intermédiaire; qui nous baptise et nous enterre sous condition de solvabilité, qui spécule sur des indulgences et sur des chaises, et nous enseigne à mourir de faim avec la plus parfaite résignation.

« Et quand nous n'aurions aujourd'hui d'autre rai» son d'aimer l'Eglise que l'admirable force d'âme et » la sublime sérénité de son chef visible au milieu » des rigueurs et des souffrances de son exil... »

Ne dirait-on pas que sa sainteté se trouve en Sibérie et reçoit le knout tous les matins?... Poursuivons :

« Qùe la magnanimité toute paternelle avec laquelle il pardonne à ceux qui l'ont abreuvé d'amertume... »

Allons donc! et les exécutions de Bologne et d'Ancône ordonnées pour les motifs les plus futiles par les délégués pontificaux, et les cachots de Rome regorgeant de prisonniers!...

« Ah! oui, elle est bien digne d'être aimée de toute » la puissance de nos affections, cette église de Jé» sus-Christ qui aura un jour à consacrer à l'*immor*» *tel* Pie IX une des plus belles pages de son his» toire ! »

Il n'y a rien à ajouter à cet éloge, écrasant comme un pavé.

On lit dans le *Patriote savoisien*, journal français publié à Chambéry :

Nous extrayons d'un ouvrage qui vient de paraître à Genève, sous le titre de *Siege de Rome*, la circulaire suivante, qui donne la mesure de la charité et des moyens employés par les hommes d'église pour combattre cette république qui passa pure de tout exces, immaculée de sang, malgré les provocations des énergumenes de Gaëte et les brigands qu'ils soldaient :

Circulaire n. 167.

« R. P. Alfa, -I- Bien-aimés frères,

» Le Dieu de la miséricorde, avant d'accorder à ses enfants les gloires du Paradis, aime qu'ils gagnent la palme du martyre.

» Les malheurs qui menacent l'humanité et la religion demandent que vous, bien-aimés frères, usiez de tous les moyens qui sont en vous et que nous vous avons confiés, afin de joindre et reconquérir nos droits volés et de détruire les plans de nos ennemis.

» *Les libéraux, les jacobins, les carbonari, les républicains, c'est une même chose*. Ils veulent détruire la religion et tous ses ministres ; *c'est nous qui devons détruire leur race jusqu'aux cendres*. Continuez avec le zèle que vous avez mis jusqu'ici à cultiver l'esprit des religieux et des paysans, et dites-leur qu'au premier son des cloches on ne manque pas au rendez-vous, où chacun de nous devra *sans pitié enfoncer le poignard dans la poitrine des ennemis de notre sainte religion*.

» Réfléchissez aux vœux que nous faisons au Tout-Puissant de faire *disparaitre jusqu'au dernier de nos ennemis*, SANS EXCEPTER LES PETITS ENFANTS, pour soustraire à leur vengeance nos élèves. Enfin, tâchez qu'au premier cri de réaction tout homme vous imite sans crainte. Nous avons déjà pensé à la récompense reservée à votre dévoûment.

» Alfa -I- Gaëte, 17 février 1849.

» P. C. R.

» Au R. P. Rossi.

Ce père Rossi était un chef de brigands qui portaient la désolation et la mort dans les provinces de Foligno, de Perugia et leurs environs.

Le Peuple veut-il savoir le degré de confiance qu'il doit accorder aux promesses des meneurs légitimistes? Pour son édification, voici deux paragraphes d'une profession de foi d'un candidat légitimiste lors des élections générales pour la Constituante :

« LA NATION, MAITRESSE D'ELLE-MÊME, PEUT SEULE SE DONNER LA CONSTITUTION QUI LUI CONVIENT. VOILA LE PRINCIPE.

» MAIS IL FALLAIT AU GOUVERNEMENT UNE FORME, UN NOM : LA RÉPUBLIQUE a été proclamée par le gouvernement provisoire. J'ai déjà, et tout de suite, promis mon concours : je tiendrai parole. »

Or, « la nation maîtresse d'elle-même » a nommé une Assemblée qui a fait une Constitution qui maintient la République « proclamée par le gouvernement provisoire. » Comment se fait-il donc que M. le *marquis* Henri de la Rochejacquelein compte au nombre des adversaires de la République? Cependant nous trouvons encore dans la profession de foi de l'honorable légitimiste dont nous venons de citer deux passages, « qu'on ne peut le soupçonner d'arrière-pensée lorsqu'il a pris un engagement. » Comment M. de Larochejacquelein a-t-il tenu *son engagement?* Les citoyens qui alors lui ont refusé leurs voix n'avaient-ils pas raison de le soupçonner d'*arrière-pensée?*

Tous ces légitimistes sont les mêmes : ils veulent bien que la nation soit consultée, à la condition expresse qu'elle prononcera dans leur sens! Et ils se plaignent de l'injustice des défiances populaires !

Pour ceux de nos lecteurs qui ont attentivement suivi les débats de la cour de Versailles, il reste évident que l'acte d'accusation est un échafaudage monstrueux d'assertions erronées reposant toutes sur des paroles en l'air, sur des conversations vagues et telles qu'il s'en tient toujours le lendemain d'une journée semblable à celle du 13 juin.

Le seul témoin sur lequel le ministère a bâti son accusation de complot, le docteur Hodé, est venu à l'audience démentir d'une manière formelle le langage que lui avait fait tenir l'acte d'accusation.

Comme nous n'avons reproduit que fort imparfaitement cette déposition, nous croyons utile d'en citer quelques passages.

Il s'agit d'abord d'une lettre adressée au docteur Hodé par l'un des accusés, le citoyen Songeon ; le témoin s'exprime ainsi à son égard :

Il y a un fait beaucoup plus grave : Cette lettre, dit l'accusation, contient l'aveu formel d'un complot. Eh bien, messieurs, la main sur la conscience, et je vous prie de me croire, car c'est le cri de la vérité et de ma conscience, non, il n'y a jamais eu de complot ; et je dis plus, c'est que, s'il y avait eu complot, j'aurais fait partie du complot, ne pouvant pas y avoir de complot sans que je le susse.

Cette déclaration dans la bouche d'un témoin à charge est déjà suffisamment explicite; cependant allons plus loin.

L'acte d'accusation, caractérisant le rôle des membres du comité socialiste dans la journée du 13 juin, met dans la bouche du docteur Hodé ces paroles :

Je n'ai pas vu les membres du comité à l'œuvre ; mais, d'après ce qui m'a été dit et mes impressions, je crois qu'ils ont agi de leur personne ; la Montagne se plaint amèrement d'avoir été compromise par l'action de la commission exécutive des vingt-cinq, et, de son côté, la commission exécutive paraît elle-même accuser de lacheté certains membres de la Montagne, parce que c'est la Montagne qui a empeché de faire des barricades aux Arts-et-Métiers.

A l'audience, le témoin, après avoir dit qu'il éprouve le besoin de protester contre ce que lui fait dire l'accusation dans ce qui précède, continue ainsi :

Je dois dire avec franchise qu'il y a erreur, confusion : si j'avais dit cela j'aurais menti, et ma vie tout entière proteste contre une semblable imputation.

Et, pressé par le président, il ajoute:

Oui, positivement, je dis qu'il y a eu erreur, confusion. qu'on a mal interprété mes pensées.

Et, plus loin :

On m'a dit de signer, j'ai signé ; je ne connaissais pas les habitudes judiciaires. Je me fais ce reproche publiquement, pour que ce reproche me soit plus sensible ; je me reproche d'avoir signé sans avoir entendu. Dans toute circonstance ultérieure, je ne signerai pas sans lire moi même.

Toutes ces déclarations sont précises, et c'est au *Moniteur* lui-même que nous les empruntons. Nous aurions pu relever de même toute la série de démentis donnés par les témoins invoqués par M. Baroche; nous nous sommes bornés à un seul, nous réservant d'y revenir si la religion du public ne semble pas suffisamment éclairée.

Nous recevons du docteur Schlend des documents trop importants pour que nous les passions sous silence. En lisant l'interrogatoire subi par ce citoyen devant le juge d'instruction M. Broussais, nos lecteurs pourront jugér de la manière dont procèdent MM. du parquet à l'égard des témoins.—Nous allons tâcher de donner une idée aussi exacte que possible de cet interrogatoire.

— Qui vous a convoqué pour la manifestation?

— Personne.

Grande colère de M. Broussais qui s'écrie : Si vous insistez sur cette déclaration, je fais venir les gendarmes.

En outre du greffier un jeune homme se trouvait présent.

— Vous craignez sans doute de compromettre une certaine personne, mais vous ne sortirez point du palais de justice que vous n'ayez rectifié votre déposition; nous vous prouverons par d'autres témoignage que vous avez faussé la vérité.

Le docteur Schlund méprisa ces menaces, comme on le pense bien, et on n'osa pas réaliser les menaces dont on se servait pour l'intimider. Mais il était d'autres moyens pour le persécuter, et voici la manière dont on s'y prit. Une descente de police fut opérée chez lui de grand matin, et on lui prit presque tous ses papiers. Depuis, le docteur Sehlund n'a été nullement inquiété pour les pièces confisquées chez lui, parce qu'il n'y avait pas matière; néanmoins rien ne lui a encore été rendu.

Nous demandons maintenant à tous les hommes de bonne foi si c'est bien ainsi que devrait procéder la *justice*, et si l'intimidation est le moyen d'obtenir la vérité.

La torture est par trop moyen-âge.

Nous donnons l'extrait qui suit d'un article du *Peuple*, journal belge, sur la marche du socialisme :

« Ce qui a surtout favorisé la propagande, c'est la compression que le pouvoir a essayé d'exercer contre elle. Aussi les socialistes voient-ils avec bonheur le gouvernement user de tous les moyens les plus déloyaux pour arrêter le progrès des idées et tracasser de mille manières ceux qui les propagent. Bientôt la majorité leur sera acquise.

La France secouera alors un joug qui lui pèse et tendra fraternellement la main aux Peuples opprimés : l'heure de la délivrance aura sonné pour l'humanité.

La Belgique, qui depuis longtemps n'attend que le moment favorable pour renverser un ordre de choses qui la plonge dans la misère et la mène à la banqueroute, saisira cette occasion de briser ses chaînes et de reprendre san rang parmi les Peuples libres.

Ce n'est pas par lâcheté qu'elle est restée calme au milieu des révolutions qui ont bouleversé l'Europe depuis un an et demi : son impassibilité apparente provenait de ce qu'elle était trop ou trop peu socialiste pour se joindre au mouvement. Elle l'était trop pour se contenter de la forme républicaine sans les réformes sociales, elle l'était trop peu pour que les masses, ignorantes encore, se ralliassent à des réformes radicales.

Des nouvelles du 24 de Saint-Pétersbourg sont arrivées aujourd'hui, annonçant que l'empereur Nicolas, en apprenant que l'ordre avait été donne à la flotte anglaise de cingler vers les Dardanelles, a montré un mécontentement profond.

Il a fait, assure-t-on, rédiger par le comte de Nesselrode une note énergique adressée au gouvernement anglais.

Nous ne pouvons nous empêcher de donner quelques détails intéressants sur les nobles victimes de la rage autrichienne, détails qu'une correspondance de Vienne, du 27 octobre, communique au *National*:

Avez vous lu dans tous les journaux que le prince Woroniecky a traité magnifiquement ses deux camarades Giron et Avancourt, la veille de l'exécution? Il est fâcheux que le gouverneur n'ait point accepté l'invitation du jeune prisonnier; nous aurions su par lui de quoi l'on a devisé à ce splendide dîner, et si les convives, vu les positions identiques, se sont inspirés de Socrate ou bien des Girondins; ce qu'il y a de sûr, c'est que la gaîté ne leur manqua pas plus que l'appétit. Le lendemain, les trois convives n'existaient plus. Inutile d'ajouter qu'ils sont morts intrépidement. Giron, le dernier des condamnés, regardait les préparatifs d'un air sardonique ; il avait le sourire aux lèvres quand la corde fatale était déjà passée autour de son cou. Faites bien attention que je rapporte des détails officiels. En voici d'autres qu'aucun journal autrichien ne connaît ou n'oserait publier ; ils concernent les derniers instants des suppliciés d'Arad.

Ce fut à quatre heures du matin, le 6 octobre, que Kiss et ses trois compagnons furent fusillés. Quelle mort que celle de Kiss! on s'y prit à trois fois pour l'achever : cela dura dix minutes. Vous vous rappelez son frère, aussi général, qui s'est empoisonné après la trahison de Gœrgey.

A six heures du matin, les neuf généraux hongrois condamnés à la potence furent amenés sur le lieu de l'exécution. Les supplices ont immédiatement commencé et ont duré jusqu'à dix heures. Le comte Vecsey, à qui on en voulait le plus, par raison d'avarice, à cause des dégâts que son canon a faits aux murs de Temesvar, Vecsey fut exécuté le dernier. Ainsi, pendant quatre heures, cet infortuné a eu sous les yeux les convulsions des mourants et les cadavres de ses amis se rangeant lentement l'un à côté de l'autre !

A la vérité, il y avait neuf potences placées sur une même ligne, mais un seul bourreau et deux aides qui fonctionnèrent sans se presser.

Pas un cœur n'a faibli durant cette horrible tragédie. Aulich a eu la faveur de passer le premier. Vers huit heures, le comte Charles Leiningen, le troisième par numéro d'ordre, qu'impatientaient toutes ces longueurs calculées, s'écria gaîment : « Au moins aurait-on dû nous donner à déjeûner ! — Général, voulez-vous boire, lui dit un soldat en lui tendant sa gourde? Merci, mon ami, je n'ai pas besoin de vin pour avoir du courage. Apporte-moi un verre d'eau. » Puis il écrivit au crayon sur ses genoux quelques lignes adressées à son beau-frère, encore à présent détenu dans la forteresse d'Arad. Le hasard m'en a fait lire une copie : « Le bruit des balles » qui ont frappé ce matin mes pauvres camarades tinte en» core à mes oreilles, et j'ai déjà devant moi le cadavre d'Au... » Dans ce moment solennel, sur le point de paraître devant » mon créateur, je veux protester encore contre les cruautés » qu'un infâme calomniateur m'accuse d'avoir commises à la « prise de Bude. » (Cet infâme qui ne s'est jamais révélé, mais qu'on croit connaître, avait dénoncé dans un journal Charles Leiningen comme coupable d'avoir fait tirer sur les prisonniers). « J'ai, au contraire, toujours protégé les prisonniers » autrichiens.... Je te recommande ma pauvre Liska (sa fem» me) et mes deux enfants. Je meurs pour une cause que je » crois toujours sainte et juste. Si, dans des temps meilleurs, » on voulait venger ma mort, mes amis songeront en même » temps que l'humanité est la meilleure des politiques... »

Comme l'iambe d'André Chénier, ces lignes ne furent pas achevées.

A huit heures moins un quart, le général Charles Leiningen avait cessé de vivre, jetant au vent de touchants adieux à sa jeune femme et à ses enfants. Il avait passé la nuit à lui écrire, ainsi qu'à ses frères, qui sont au service d'Autriche. Toutes ces lettres, où il console affectueusement les siens, dénotent une âme religieuse et forte, pleine de miséricorde, mais aussi de fermeté. C'est en vain qu'on y chercherait la moindre trace de repentir politique.

Que n'a-t-il voulu s'évader comme Vester? Des hommes généreux, entreprenants, lui en offrirent le moyen, au péril de leur tête. Tout était prêt, — vous sentez que je ne puis être plus explicite, — le comte refusa parce que son beau-frère, qu'il aimait tendrement, ne pouvait s'échapper avec lui.

Les Austro-Russes ont eu l'occasion d'apprécier les talents stratégiques hors ligne du général Charles Leiningen. Doué d'une stature athlétique, il était au feu téméraire, emporté, *pourfendeur* à la façon de Murat, prodigue de sa personne, ménager de la vie de ses soldats ; qualités et défauts qui le faisaient adorer dans son corps d'armée.

Un jour, étant allé visiter des avant-postes, il fut surpris par un gros d'Autrichiens. Une compagnie de Honweds qui voit de loin son colonel emmené prisonnier, s'élance aussitôt au pas de course, aborde à la baïonnette l'ennemi, fort supérieur en nombre, perd les trois quarts de ses gens, mais ramène Leiningen avec le major autrichien. Tout allemand qu'il était, il avait également su gagner l'affection des paysans magyars, parmi lesquels se trouvent les biens de sa femme, qui est hongroise. Selon la coutume du pays, le corps de chaque magnat est embaumé et exposé, le visage découvert, dans une chambre ardente, pendant plusieurs jours. A l'heure qu'il est, on

---

trop audacieux, dire à la dame :

— Mon Dieu, madame la marquise, vous paraissez curieuse de voir danser ces bonnes gens; vous êtes seule, si j'osais vous offrir mon bras pour faire le tour de la tente...

La marquise fit la bouche en cœur et finit par accepter l'offre du capitaine, comme une grande dame qui s'embarque en riant dans quelque imbroglio compromettant. Roland avait vu la *Tour de Nesle*, il savait aussi que certaines duchesses ne dédaignent point leur chasseur.

—Après tout, se dit-il, je vaux bien un chasseur. Ma foi, qui sait, les grandes dames ont quelquefois des caprices. Qui sai où ceci peut me mener !

Pendant ce temps le feu prenait aux poudres ; la marquise elle-même semblait trouver le capitaine à son gré. Elle devenait pétulante comme une pensionnaire en vacances. Bref, elle finit par déclarer au capitaine qu'elle se mourait d'une *furieuse* envie de danser.

Le capitaine fit quelques observations respectueuses. On répondit qu'on était veuve, qu'il n'y avait nul danger de se compromettre dans un pays où l'on ne connaissait personne; qu'un oncle, seul parent que l'on eût, était parti depuis quelques jours pour les eaux, où l'on allait le rejoindre.

Roland marchait d'éblouissement en éblouissement. Les *eaux*, les *chevaux*, les *gens*, ce langage seul suffisait pour l'enivrer.

— Au moins, pensa-t-il, je me sens enfin dans mon élément. Et que vont dire les officiers du régiment en me voyant avec une femme aussi soignée?

La marquise dansait à ravir. Les petites libertés d'un bal champêtre achevèrent d'établir entre la dame et l'officier des rapports de familiarité qui devaient immanquablement, entre deux personnes de leur âge et de leur caractère, dégénérer en escarmouches amoureuses.

Tandis que le capitaine *volait*, ainsi qu'il l'a dit lui-même depuis, à une seconde *conquête*, Laïde revenait lentement vers la fête. Quoiqu'elle fût pressée de revoir celui pour qui elle avait tout sacrifié, un sentiment de pudeur retenait ses pas. Tant qu'elle fut dans le bois, elle put maîtriser son trouble ; mais lorsqu'il fallut se décider à quitter l'ombre de l'avenue pour rentrer dans la foule, elle eut beaucoup de peine à s'y résigner. Il lui semblait que chacun allait lire sur son visage le secret de son âme.

La pensée de revoir le capitaine lui donna enfin du courage. Elle entra : son cœur battait de joie. Un coup d'œil lui suffit pour reconnaître l'officier parmi la foule qui encombrait la tente. Elle courut à lui par un élan si spontané, si plein de passion, que son secret s'y trahissait tout entier.

La présence de Laïde produisit sur le capitaine l'effet d'un de ces soufflets qui, dit-on, font voir à celui qui les reçoit un grand nombre de chandelles. Il tourna brusquement la tête, et passa en un moment du rouge au blanc et du blanc au rouge. Qu'allait penser la marquise?

Laïde s'était arrêtée glacée, frappée de stupeur devant la belle dame qui la regardait à travers son lorgnon en riant du bout des lèvres.

— Elle n'est pas mal, cette petite, dit-elle au capitaine.

L'officier toussa et ne répondit point.

— Allons donc, capitaine, dit la marquise, pourquoi vous en cacher? C'est d'une modestie! Il faut bien user les loisirs de la garnison. Avouez que vous connaissez cette enfant.

Le capitaine était enchanté de la tournure légère que prenait la conversation. Elle pouvait lui convenir sur ce ton.

— En effet, dit-il en tordant sa moustache, nous avons fait ensemble une petite charade en action.

— Et le sujet de la charade?

— Jupiter et Lœda, dit le capitaine en ricanant.

— Peste! fit la marquise.

Puis se retournant vers Laïde, qui n'avait pas perdu un mot de cette conversation et restait comme pétrifiée derrière les deux danseurs.

— Il paraît, articula-t-elle, que la petite prend goût aux charades.

Ce mot cruel rompit le charme terrible qui tenait Laïde clouée à la même place. Il lui sembla qu'elle venait de recevoir une balle dans le front. Elle porta les deux mains à sa tête et sortit comme une personne ivre, ne songeant ni aux rires, ni aux chuchottements que cette scène avait provoqués.

Elle traversa la pelouse et entra dans la noire avenue qui s'élevait comme un sombre portique devant le Chemin de Beauté. Elle ne marchait pas, elle courait, les yeux fixes, le visage pâle, les lèvres serrées. Elle ne voyait plus, n'entendait plus ; un instinct, fort comme un dieu, la poussait en avant.

En peu d'instants, elle arriva au bout de l'avenue. Elle se jeta dans ce chemin pierreux qui se tord aux flancs de la colline ainsi qu'une couleuvre le long d'un mur, et courut encore. Mais tout à coup elle s'arrêta et mesura de l'œil la pente rapide du ravin tout hérissé d'arbres et de buissons. Leurs inextricables enlacements dérobaient aux yeux les anfractuosités du sol. La lune bleuissait la pointe verte de ce fourré qui semblait recéler tous les mystères du bois.

Laïde pressa son front dans ses deux mains comme elle avait fait sous la tente. Elle rejeta follement ses cheveux en arrière. Elle souffrait plus qu'il ne serait possible de l'exprimer. Une sorte de vertige s'empara d'elle. Impatiente, elle ne voulut même pas gagner ce chemin tapissé de gazon et dont la pente douce l'avait conduite à un bonheur qui maintenant faisait son désespoir. Elle se précipita dans le fourré.

Sa course avait l'air d'une chute. Elle se heurtait aux arbres, s'accrochait aux ronces, trébuchait contre les pierres, tombait sur ses genoux et se relevait. Puis le terrain devint glissant, ses pieds manquèrent, elle roula sur une pente courte et rapide et ne s'arrêta qu'au fond du ravin.

Elle se releva aussitôt, pâle, maculée, sanglante et respirant à peine. Ses yeux errèrent un moment et se fixèrent à quelques pas.

Elle venait de reconnaître la mare du Fond de Beauté.

Mais elle se trouvait cette fois à l'extrémité opposée. Là, l'eau était recouverte de cette végétation verdâtre qui ressemble à une écume malfaisante. C'était un voile impénétrable jeté sur la transparence de l'eau. Un pâle reflet miroitait sur cette triste surface. Sur les bords point de roseaux. La terre aussi était nue, maigre et noire. Çà et là quelques pâles orties se dressaient mêlées aux chardons et aux ronces. Des arbres gigantesques aux cîmes lourdes et compactes répandaient leur ombre sur cet amer paysage.

Dans les belles journées d'été, quand oiseaux et insectes chantent sous l'herbe, dans les branches et dans les fleurs, une secrète horreur ne transpire-t-elle pas toujours de la solitude des bois? Qu'est-ce donc la nuit, près des eaux stagnantes, sous les vieux chênes au fond des ravins !

Le peu de plantes et d'herbages qui croissaient çà et là semblaient plutôt ramper que surgir ; ils se traînaient sur le sol noirâtres, mornes, visqueux comme des reptiles.

Le rossignol ne chantait plus. On entendait seulement à intervalles égaux comme le battement d'une horloge, le sifflement monotone de deux ou trois crapauds.

Laïde frissonna, se tordit un moment les bras et s'élança vers la mare.

—Petite-Vigne! s'écria-t-elle, mon amie! ma sœur !

Au moment où elle allait se précipiter dans l'eau verte, une main la saisit et l'arrêta.

— C'est assez d'une! dit une voix mâle et énergique.

— Ah! c'est toi, Jacques... articula Laïde, pourquoi m'empêches-tu d'en finir?

— Je sais tout ; j'ai tout vu et tout entendu, répliqua t-il. Où donc est le mal, enfant?

— Mais il ne m'aime plus... balbutia-t-elle.

— Et qui te dit qu'il t'aît jamais aimée? Qui te dit que tu l'aimeras encore dans une heure ou deux? Ah! ça, tu es donc comme les savants, les bourgeois et les prêtres de ce monde? Tu veux donc que l'amour soit une propriété? En tout cas, je te croyais trop d'esprit pour te tuer comme cela par pure vanité, par pur égoïsme.

— Par vanité?...

— Eh! sans doute! Il y a de la mauvise honte dans ton affaire. Voyons! parlons franc : si personne ne le savait, si tu croyais que par un tour de force ni lui, ni la dame ne pourraient penser à toi plus que si tu n'avais jamais existé, ça te cuirait moins, n'est-ce pas?

Laïde baissa la tête sans répondre.

Hippolyte CASTILLE.

(*La suite à demain.*)

vient en procession de trois comitats pour voir Charles Leiningen, toucher ses vêtements, le vénérer comme un martyr. Imprudente Autriche, de faire des martyrs ! Imprudente restauration, qui est tombée surtout parce qu'elle en a fait ! Le Peuple, oublieux ou généreux, pardonne bien des fautes aux gouvernements, mais il tient compte des supplices : il consultera plus tard son martyrologe.

Je me suis arrêté un peu longtemps sur le seul de ces infortunés que j'aie connu personnellement ; pardonnez-moi, en passant, un mot d'éloge et de regret. Tous ces officiers généraux sont dignes l'un de l'autre, tous ont péri sans peur et sans se faire de reproche ; impénitence finale qu'on a pu, du reste, remarquer jusqu'ici dans tous les grades, chez le simple soldat comme pour le général.

Quand ce fut au tour de Damianich, de ce rude soldat qui rendit Arad, trompé par Gœrgey : « Allons, dit-il, j'ai été toujours le premier au feu ; il est curieux de me voir aujourd'hui le dernier en face de la mort. » Chacune des paroles que j'ai rapportées est textuelle : j'ai traduit scrupuleusement.

Vecsey vint après Damianich.

Le baron Jessenak, qui fut exécuté à Pesth, montra de son côté un mâle courage. Il soutenait son vieux compagnon, le commissaire Csanyi, vieillard affaibli dans les fers et qui tremblait de *froid*, comme Bailly ! Ni roulements de tambours, ni injonction menaçante ne purent empêcher sa voix tonnante de faire entendre les paroles que voici : « Je meurs martyr de la liberté ; que chaque goutte de mon sang retombe sur mes bourreaux ! Vive la liberté ! *Eljen !*

PROTESTATION

Approuvée par tous les journalistes présents à la cérémonie de l'installation de la magistrature.

Les mauvais procédés dont la presse de Paris a déjà eu à se plaindre en différentes circonstances se sont renouvelés aujourd'hui à propos de la cérémonie de l'installation de la magistrature.

La presse, nous le disons une fois de plus, ne réclame ni faveur ni exception ; elle remplit un devoir lorsqu'elle vient représenter le public absent, voir pour lui, entendre pour lui dans les cérémonies où il n'est pas admis.

Il appartient à ceux qui jugent nécessaire ou convenable de faire appel à la presse de la mettre en état de remplir le devoir dont nous venons de parler.

Aujourd'hui cependant, on n'avait mis à la disposition de la presse qu'un réduit obscur à l'écart, insuffisant comme espace, placé, en un mot, dans des conditions telles, qu'il n'était permis aux journalistes ni de voir ni d'entendre.

Nous avons dû trouver dans cette offre une exclusion déguisée ou un manque d'égards sans excuse. Dans ces deux cas, la presse devait protester.

C'est ce qu'elle a fait par l'organe de ses syndics, et elle allait se retirer, déclarant qu'elle ne publierait aucune espèce de compte-rendu, lorsqu'un fonctionnaire du ministère de la justice s'est présenté pour offrir aux représentants de la presse des places réservées.

Les journalistes, dans un esprit de ménagement que chacun appréciera, n'ont pas cru devoir refuser la réparation qui leur était offerte, mais ils croient qu'il ne peut dépendre du caprice d'un maître des cérémonies de régler ce qui n'est pour la presse que l'exercice d'un droit.

En conséquence, ils maintiennent leur première protestation, espérant d'ailleurs que les faits dont la presse a eu à se plaindre aujourd'hui ne se renouvelleront plus.

Pour les rédacteurs en chef :
LES SYNDICS.

Paris, le 3 novembre 1849.

Citoyen rédacteur,

Dans votre compte rendu des débats de la haute cour de Versailles, vous dénaturez complètement le sens de ma déposition. Témoin cité à la décharge du citoyen Paya, il m'importe de la rectifier, dans l'intérêt même de l'accusé.

Voici textuellement mes paroles, d'après le *Moniteur :*

« J'ai rencontré M. Paya le 13 juin, vers neuf heures du soir, dans la rue Richelieu, à la hauteur du Théâtre Français. Il était avec M. Marc Dufraisse, représentant du Peuple. J'accostai ces messieurs, et naturellement nous parlâmes des événements de la journée. Un citoyen que je ne connais pas, mais qui peut-être connaissait M. Paya ou M. Dufraisse, vint à nous et nous dit qu'il arrivait des faubourgs St-Antoine, St-Martin et du Temple ; qu'il y régnait une grande fermentation, une grande agitation ; que la banlieue notamment se préparait à faire des barricades et qu'un mouvement était à craindre pour la nuit même.

« M. Paya déplora très hautement cette disposition des esprits ; il s'éleva avec beaucoup d'énergie contre toute tentative de désordre ; il dit que la manifestation du matin était un avertissement suffisant pour faire rentrer le pouvoir dans le respect de la Constitution ; que toute tentative de violence ne servirait qu'à en compromettre le caractère et enfin que, dans la situation des esprits, une insurrection ne pourrait être que la mort de la République. »

Veuillez, citoyen, insérer cette lettre dans votre plus prochain numéro, et agréer l'assurance de mes sentiments fraternels.

HENRI PÉGOURIÉ.

On lit ce soir dans la *Patrie* la lettre suivante, que nous nous empressons de reproduire :

A. M. le rédacteur du feuilleton de la *Patrie*.

Paris, 2 novembre 1849.

Monsieur,

En lisant hier dans le feuilleton de la *Patrie* les conseils que vous adressez à Mme Pauline Viardot, à la suite d'une très bienveillante et très flatteuse appréciation de son talent, j'ai dû supposer que vous donniez croyance à certain conte ridicule de banquet et de toast, inventé, propagé par je ne sais quelle police faite à Londres, mais non pas anglaise cependant. Permettez que je saisisse cette occasion de m'expliquer.

Il est très vrai, monsieur, qu'ayant reçu à la campagne près de Londres, où je demeurais avec ma femme, la visite de MM. Ledru-Rollin, Louis Blanc et Etienne Arago, j'ai obtenu que ces messieurs me fissent l'honneur de dîner à la maison, en compagnie d'un avocat anglais que le hasard amena le même jour. Voilà la simple vérité. Si j'avais alors pensé que dans notre France qui se prétend juste et généreuse, on me ferait un crime de n'avoir pas fermé ma porte à des proscrits politiques, à des compatriotes exilés, mes amis anciennement, mes amis encore, mais que je n'avais pas même *vus* lorsqu'ils étaient au pouvoir ; — si j'avais pensé surtout qu'on imputerait à la femme ce *crime* du mari, et qu'on rendrait aujourd'hui l'artiste responsable des opinions de l'écrivain qui, depuis bientôt dix ans, s'abstient d'écrire sur la politique, et même la littérature et les arts contemporains, — j'aurais cru faire une sanglante injure à l'esprit de parti.

Je vous prie, monsieur, de vouloir bien publier ces courtes explications, et d'agréer l'expression de mes sentiments très distingués.

LOUIS VIARDOT.

Les journaux de la majorité honnête et modérée ont, de leur autorité privée, tué M. Landolphe à Ems, et M. Boichot à Genève ; hier, ils annonçaient que M. Félix Pyat conspirait quotidiennement à Genève. Voici la lettre que l'honorable exilé adresse à la *Patrie*, qui avait accueilli cette invention.

A M. le rédacteur du journal la Patrie.

Monsieur le rédacteur,

Vous dites dans un des derniers numéros de votre journal que j'ai été renvoyé de Genève et interné à Lausanne, que néanmoins je suis continuellement à Genève grâce aux paquebots qu'on met gratis à notre disposition, qu'enfin nos rendez-vous de conspiration sont chez Mme Pescantini.

Vous avez été mal informé de tout point, car je n'ai pas été renvoyé de Genève, où je n'ai jamais demeuré ; je n'ai jamais été interné à Lausanne, où j'habite volontairement depuis mon arrivée en Suisse ; en quatre mois de temps, je ne suis allé que deux fois à Genève et deux fois à mes frais ; enfin je n'ai jamais eu l'honneur d'entrer chez Mme Pescantini.

» J'espère, monsieur, que vous voudrez bien accueillir cette rectification, sinon pour tranquilliser vos lecteurs sur nos conspirations, du moins pour l'amour de la vérité.

Recevez mon salut fraternel.

FÉLIX PYAT.

Lausanne, 30 octobre 1849.

Situation de la Banque de France et de ses succursales

Au jeudi 1er novembre 1849, au matin.

ACTIF.

Argent monnayé et lingots	280,581,106 03
Numéraire dans les succursales	127,233.575 »
Effets échus hier à recouvrer ce jour	2,827,936 01
Portefeuille de Paris, dont 15,773,846 fr. 75 c. provenant des succursales	42,963,610 47
Portefeuille des succursales, effets sur place, etc.	77,695,116 »
Avances sur lingots et monnaies	5,576,800 »
Avances sur lingots et monnaies dans les succursales	295,397 »
Avances sur effets publics français	20,826,946 10
Avances sur effets publics français dans les succursales	1,690,071 »
Avances à l'Etat sur bons du trésor de la République	50,000,000 »
Avances à l'Etat sur l'emprunt de 150 millions	50,000,000 »
Prêt de 3 millions à la ville de Marseille	1,075,000 »
Prêt au département de la Seine	3,000,000 »
Rentes de la réserve	10,000,000 »
Rentes, fonds disponibles	42,581,488 13
Placement des nouvelles succursales en effets publics	12,779,541 39
Hôtel et mobilier de la Banque	4,000,000 »
Immeubles des succursales	2,727,735 »
Intérêt dans le comptoir national d'escompte	200,000 »
Intérêt des anciennes banques départementales dans les comptoirs nationaux de leurs villes	230,000 »
Effets en souffrance à la Banque	3,097,308 90
Effets en souffrance dans les succursales	2,016,475 »
Dépenses d'administration de la Banque	417,942 81
Dépenses d'administration des succursal.	332,833 »
Divers	624,629 93
	742,773,511 17

PASSIF.

Capital de la Banque	67,900,000 »
Capital des nouvelles succursales	23,350,000 »
Réserve de la Banque	10,000,000 »
Réserve des nouvelles succursales	2,980,750 »
Réserve immobilière de la Banque	4,000,000 »
Billets au porteur en circulation de la Banque	378,386,600 »
Billets au porteur en circulation des succursales	62,608,050 »
Billets à ordre	731,645 50
Compte courant du trésor, créditeur	49,626,076 38
Comptes courants	91,801,303 24
Comptes courants dans les succursales	26,461,924 »
Récépissés payables à vue	8,271,000 »
Récépissés payables à vue dans les succursales	1,685,704 »
Traites des succursales à payer par la Banque	6,213,906 76
Traites de la Banque à payer par les succursales	3,062,025 »
Dividendes à payer	353,384 25
Liquidation du comptoir d'Alger	160,982 99
Escomptes et intérêts divers	3,022,784 93
Escomptes et intérêts divers dans les succursales	1,528,465 »
Réescompte du dernier semestre	143,693 49
Réescompte du dernier semestre dans les succursales	321,542 »
Divers	163,674 23
	742,773,511 77

Certifié conforme aux écritures :

Le gouverneur de la Banque de France,
D'ARGOUT.

CORRESPONDANCE GÉNÉRALE
DE LA TRIBUNE DES PEUPLES.

ETATS GERMANIQUES.

Bade. — D'après une liste officielle il y a eu, dans le grand-duché de Bade, par les tribunaux de guerre, depuis le 1er août jusqu'au 11 octobre, 49 condamnations, parmi lesquelles on compte 26 condamnations à mort.

Voici les noms de ces dernières victimes :
Max Dortu, de Postdam, fusillé le 31 juillet à Fribourg.
Elsenhans, le 7 août à Rastadt.
De Biedenfeld, le 9 août à Rastadt.
Fr. Neff de Rummingen, le 9 août à Fribourg.
Tiedemann, le 11 août à Rastadt.
Heilig, le 12 août à Rastadt.
V. Trutzschler, le 14 août à Manheim.
Hœfer d'Altnendorf, le 16 août à Manheim.
Bœning de Wiesbade, le 17 août à Rastadt.
G. Kromer, le 21 août à Fribourg.
Zenthœfer, de Manheim, le 25 août à Rastadt.
Lenzinger, le 25 août à Manheim.
Mniewski (Polonais), le 25 août à Rastadt.
Pierre Lacher, de Bruchsal, le 28 août, à Manheim.
Jacobi, de Manheim, le 3 septembre, à Rastadt.
Auguste Stade, le 12 septembre, à Rastadt.
Henri Dietz, de Schneeberg, le 20 septembre, à Manheim.
Guntard, de Constance et Jager, d'Aglasterhausen, le 22 septembre, à Rastadt.
Bauer, le 7 octobre, à Rastadt.
Killmarx et Kohlbecker, le 8 octobre, à Rastadt.
V. Streuber, de Manheim, le 11 octobre, à Manheim.
Jansen, Schrader et Bernigau, le 20 octobre, à Rastadt.

POLOGNE.

CRACOVIE, 28 *octobre*.— Le conseil d'administration du territoire de cette ville y a fait proclamer de nouveau la loi martiale le 27 octobre.

— On écrit à la *Gazette de Breslau* :

« Aujourd'hui ont passé les dernières troupes russes au nombre de 3,000 hommes. Les excès commis par les Russes partout sur leur passage sont révoltants. Ils ont enlevé le bétail, et même, ce qui est plus extraordinaire, les enfants des paysans. Une grande partie de ces méfaits retombe sur les officiers eux-mêmes.

POSEN, 28 *octobre*. — Le *Dziennik-Polski* rapporte de Trzemeszno que le préfet prussien de cet endroit s'attaque aux cimetières et aux croix élevées à la mémoire de nos frères morts sur les champs de bataille. Jusqu'à présent, les cimetières seuls accordaient la paix aux Polonais ; mais aujourd'hui, sous le roi religieux, libéral et historique, le Polonais ne la trouve pas même au tombeau.

HONGRIE.

On lit dans le *Lloyd* qu'outre Zrinyi, dont nous avons annoncé hier l'arrestation en Styrie, on s'était emparé aussi de Toldy, Janosz et autres.

Le 23, le bruit courait à Pesth qu'une nouvelle vicime allait être exécutée : c'est la fille d'un aubergiste de cette ville, maîtresse de l'individu qui porta le premier coup au comte Lamberg ; mais, contre l'attente générale, l'exécution n'a pas eu lieu. On arrête continuellement. La consternation qui règne dans les prisons depuis les dernières exécutions est indescriptible.

ITALIE.

Piémont. — TURIN, 28 *octobre*.— Chambre des députés. Séance du 27. Cette séance a été remplie presque tout entière par des rapports sur diverses pétitions.

Le ministre de la justice, en l'absence du ministre de l'intérieur, donne lecture d'un projet de loi relatif à l'annexion au Piémont des villes de Menton et de Roquebrune, c'est à dire de la principauté de Monaco. Cette union existe de fait depuis que les citoyens de ces deux villes ont déclaré vouloir s'unir au Piémont, mais aucune loi ne l'a encore sanctionnée. La loi présentée a pour objet de régulariser cet état de choses.

Après le rapport de plusieurs pétitions, dont l'une entre autres relative à l'abolition de la féodalité, le député Baralis obtient la parole pour proposer à la chambre de voter des remerciements à la ville qui a été le dernier séjour de Charles-Albert sur la terre. La chambre tout entière prend cette proposition en considération.

— Un congrès général de la Société d'instruction et d'éducation s'est réuni à Turin et a tenu déjà plusieurs séances. Cette société compte déjà 845 membres. Le congrès s'occupe en ce moment de l'établissement d'une caisse de secours pour les instituteurs dont le salaire serait insuffisant.

Lombardie.— MILAN, 28 *octobre*. — Radetzki est arrivé à Vérone, d'où il a lancé une proclamation aux habitants du royaume lombard vénitien. Dans cette proclamation le vieux maréchal annonce qu'il est investi du pouvoir civil et militaire, afin de joindre la force et la sainteté de la loi aux moyens de la faire exécuter. C'est une menace. Lorsque l'on a la conscience chargée de si tristes souvenirs, lorsque l'on a commis tant de sanglantes exécutions, lorsqu'en un seul jour et au même moment on a fait dresser à Brescia douze potences, la menace, loin d'effacer la mémoire de toutes ces cruautés, ne fait au contraire qu'en rendre le souvenir encore plus vivant. Aussi vainement Radetzki a-t-il invité les Lombards à resserrer la chaîne qui les lie à l'empire d'Autriche ; vainement les exhorte-t-il à éloigner de leurs cœurs toute défiance. Rien ne peut prévaloir contre le souvenir des horreurs et des exactions qui ont désolé la Lombardie, contre ses aspirations à l'indépendance et sa haine contre les barbares. Qu'après cela Radetzki vante son amour pour la Lombardie, qu'il considère, dit-il, comme une seconde patrie, c'est une parole que démentent des actes encore si récents que personne n'a pu les oublier.

MODÈNE, 18 *octobre*. — Le duc de Modène a rendu un décret relatif aux poids et mesures, et qui prescrit l'adoption du système métrique. En 1852 l'ancien système sera totalement aboli pour faire place au nouveau.

Toscane. — FLORENCE, 26 *octobre*. — Les circulaires du préfet relatives à la formation des listes des électeurs ont été désapprouvées par le gouvernement. Ce fonctionnaire a été blâmé pour avoir donné à entendre que les élections auraient bientôt lieu, ce qui entraînait la prochaine ouverture du parlement. Les bruits de coups d'état arrivés du Piémont ont changé les intentions du gouvernement, qui, déjà peu disposé en faveur de la constitution, ne demanderait pas mieux que de trouver un prétexte pour la laisser sommeiller.

États romains. — ROME, 24 *octobre*. — Depuis la dissolution des douaniers et des carabiniers, les soldats de ces deux corps retournent par centaines dans leurs foyers. Il y en a parmi eux qui comptent plus de trente ans de service militaire. Le beau corps de l'artillerie a été également dissous. On en a fait des gardes côtes et on expédiera ces braves dans les pays où règne constamment *la mal'arix*, afin d'être plus vite débarrassés de gens dont l'opinion est peu favorable au gouvernement clérical.

Quel sera le sort de ce malheureux pays ? On n'ose prévoir un gouvernement tant soit peu supportable et l'esprit s'épouvante en songeant aux événements que nous réserve l'avenir. Chaque Romain prévoit le moment où il lui faudra faire le sacrifice de sa propre vie, où il lui faudra renouveler les actes de courage et de dévoûment qui ont illustré la Rome antique. Si le gouvernement persiste à marcher dans sa voie, s'il continue à demeurer sourd à tous les conseils, nous sommes destinés à périr dans un océan de misère et de deuil.

Les dernières semaines ont fait connaître à fond le gouvernement clérical. Les folies de la faction qui domine, l'aventureuse obstination des hommes qui nous gouvernent ont détruit toute illusion, ont ouvert les yeux les plus fermés à l'évidence. Si la commission pontificale avait été payée pour compromettre tout le parti, elle n'aurait pas pu mieux s'y prendre.

Les officiers français, *témoins de tout ce qui se passe*, de tous les actes de violence qui sont commis chaque jour, commencent à s'émouvoir.

Un colonel français disait tout haut dans une soirée que la France ne pouvait prêter les mains à un gouvernement semblable ; que ce n'est pas un gouvernement, mais un mélange de despotisme, de violence et d'anarchie, qu'on n'a jamais connu dans aucun pays ; que dans toutes les insurrections qui ont eu lieu à Paris, même dans l'insurrection de juin, il y avait plus d'ordre, plus d'idées de justice et de gouvernement parmi les ouvriers de la capitale que dans le gouvernement des prêtres.

Les brigands qui infestent les environs de Rome et les provinces sont les restes des guérillas mises sur pied par le parti réactionnaire pendant qu'existait la République romaine. Ce sont les mêmes qui, pendant la guerre avec l'Autriche, attaquaient la garde nationale aux cris de *vive l'empereur*. Cette association militaire pour la restauration pontificale ressemble beaucoup aux bandes de voleurs et d'assassins commandés autrefois dans le royaume de Naples par le cardinal Ruffo.

— Une ordonnance du ministre Galli frappe une nouvelle contribution extraordinaire sur les terres et les maisons. Cette contribution devra être payée en deux termes, le premier dans quelques jours, l'autre à la fin de l'année. Ainsi, pour relever les finances sans emprunt, on relève les barrières, on maintient les tarifs élevés et on écrase la propriété.

Etats napolitains. — NAPLES, 16 *octobre*. — L'instruction des procès se suit avec activité. Bientôt aura lieu le jugement. Le gouvernement veut faire expédier les sentences le plus tôt possible. Les uns seront condamnés à mort, les autres aux galères. Les peines seront commuées, pour les condamnés à mort en celle des galères, et ceux qui auront encouru cette dernière peine seront bannis à perpétuité. De cette façon, si l'on vient à ouvrir les chambres, nos profonds politiques espèrent être débarrassés de toute opposition. Les destitutions pleuvent : les hommes qui ont quelque réputation d'honnêteté et d'intelligence sont de préférence l'objet des persécutions les plus odieuses dans ce malheureux pays.

ILES BRITANNIQUES.

Angleterre. — LONDRES, 2 *novembre*. — Consolidés, ouverts, 92 1/2, 5/8 3/4 pour compte et comptant ; fermés à 92 5/8 pour compte.

— Le *Herald* fait les réflexions suivantes sur les carlistes et les jésuites qui gouvernent la France dans ce moment : « Nous voulons faire observer que c'est de la France que dépendent non seulement la paix et le bien-être de sa nombreuse population civilisée et intelligente, mais la paix et la tranquillité de toute l'Europe. Tant que la France restera tranquille, tant qu'elle s'abstiendra de se lancer dans des principes ultra-monarchistes, elle peut compter sur l'alliance et la coopération de l'Angleterre. Mais si l'on permet au *parti prêtre* ou aux ultra-carlistes de prendre l'ascendant, si le système de la réaction religieuse et politique devient trop rapide et trop furieux, si l'impérialisme devient dominant, et si une alliance intime avec la Russie, ou même un rapprochement du côté du czar devient la politique de l'Elysée, de ses ministres, ou de ce pouvoir derrière les ministres qui est plus fort que les ministres mêmes ; oh ! alors, et en pareil cas, l'Angleterre s'éloignera de principes avec lesquels elle ne saurait sympathiser, pas plus qu'avec le communisme. Messieurs du lys haïssent l'Angleterre et les institutions anglaises avec un acharnement aussi aveugle, aussi déraisonnable que jamais Napoléon l'a fait, malgré tout ce que nous avons fait pour Louis XVIII, Charles X et tous leurs réfugiés, etc… »

— Le *Chronicle* dit que Louis Bonaparte, voulant être son propre ministre, à l'instar de Louis-Philippe, vient de choisir pour ministres des zéros, circonstance d'où il augure très mal.

— Le *Times* émet les mêmes idées, et appelle le nouveau ministère une composition d'étranges ingrédients en présence d'une population qui regarde la conduite passée du président avec dérision. Cette comédie que joue M. Bonaparte pourra bien lui devenir fatale s'il y persiste.

Cependant, ajoute ce journal, nous ne pouvons regarder la chute du ministère défunt avec regret.

Il prétend qu'Odilon a souillé, pendant sa courte carrière, tout le cours de son existence politique, qu'elle a été remplie de toutes les contradictions qui peuvent dégrader un homme d'Etat. Il regarde sa vie politique comme perdue.

— Le *Daily-News* dit que les nouveaux ministres sont autant d'écoliers et de néants ; que Hautpoul est légitimiste, Rayneval un guizotin, Achille Fould tout ce que l'on veut, et les autres rien ; qu'il faut être idiot pour accepter des places après le message du président. La tergiversation, la trahison et la faiblesse du cabinet Barrot dans l'affaire de Rome ont été scandaleuses.

— Tous les journaux anglais témoignent le même mépris pour le feu ministère.

HOLLANDE.

Voici les noms définitifs du nouveau ministère hollandais :

MM. Thorbeke, ministre de l'intérieur ;
Van Bosse, ministre des finances ;
Van Sons Bech, ministre des affaires étrangères ;
E. Lucas, amiral, ministre de la marine ;
Van Spengler, général, ministre de la guerre ;
Pubad, ministre des colonies ;
Nedermayer, ministre de la justice.

RUSSIE.

Nous lisons dans la *Nouvelle Gazette de Prusse* que, d'après les rapports venant de Saint-Pétersbourg, à la date du 22 octobre, le premier du mois de novembre de cette année commencera, dans les provinces occidentales (en Pologne), en vertu d'un ukase de l'empereur, le recrutement de quatre hommes sur mille.

TURQUIE.

D'après le *Wanderer*, le général Aupick a reçu de son gouvernement l'autorisation de délivrer des passeports aux Polonais qui voudraient se rendre en France. Mais M. de Tocqueville fait observer dans sa dépêche que le gouvernement les admettra par exception, et non par principe. Ceci prouve que la France est en bon accord avec la Russie puisqu'elle se prête avec cette dernière à l'expulsion.

La légion polonaise avec ses chefs et les officiers supérieurs hongrois a été transférée à Schumla.

Principautés danubiennes. — D'après des lettres de Jassy la concentration de toutes les troupes russes à Bucharest, opérée ces jours derniers, produit une consternation générale.

Bosnie. — Le bruit court à Bihacz que Tahir Pacha, qui se rendait au conseil slavo-turc de Trawnik, est mort pendant son voyage. Les Slaves bosniens sont dans la jubilation ; on peut lire dans les yeux de chacun le bonheur qu'ils ressentent de la mort de leur oppresseur. On s'attend pour le printemps à des événements sanglants.

NOUVELLES DIVERSES.

Le *Moniteur* public, dans sa partie officielle :

1° Les décrets relatifs à la nomination des neuf nouveaux ministres, ainsi que celui qui confère par intérim, à M. le général d'Hautpoul, le ministère des affaires étrangères ;

2° Un décret rendu sur le rapport de M. le ministre de l'agriculture et du commerce, et portant diverses nominations dans l'ordre national de la *Légion-d'Honneur*, en faveur de ceux des membres du corps médical qui se sont distingués pendant l'invasion du choléra, par des services exceptionnels ;

3° Un autre rapport du même ministre, approuvé par le président de la République, et contenant un état des personnes qui, en dehors du corps médical, se sont également distinguées pendant l'épidémie et ont droit à une médaille d'honneur.

(*Sur ces états figurent un grand nombre de noms de sœurs de charité, soit individuellement, soit collectivement par hospices et hôpitaux.*)

— Les ouragans de la mousson ont causé dans l'Inde d'épouvantables ravages. Le fort de Mooltan, dont la possession avait coûté trois mois d'efforts aux Anglais, n'est plus qu'un monceau de ruines. Les murs, battus par des pluies torrentielles et minés par l'eau qui séjournait dans les fossés, se sont écroulés successivement et ont enseveli sous leurs décombres une multitude de malheureux. Des bastions à l'épreuve de la bombe, des remparts qui avaient résisté à cent pièces d'artillerie ont été renversés en quelques heures. Le 18 août, à dix heures du matin, l'énorme dôme de la grande mosquée est tombé avec un bruit terrible qu'on a pris d'abord pour celui d'un tremblement de terre.

Le débordement de la Chenab a changé le pays en un lac immense, semé d'une multitude d'îlots où se sont réfugiés les indigènes et les troupes anglaises, et dont le sol détrempé menace de les engloutir. On communique entre ces monticules au moyen de barques, de radeaux, de peaux gonflées d'air. Comme on n'a pu sauver qu'une petite quantité de provisions, on craint que la famine n'augmente bientôt l'horreur de cette scène de dévastation.

— Avant-hier, dans la soirée, M. Hardy longeait la rue d'Enfer pour gagner son domicile, quand, arrivé en face de la maison n° 28 de cette rue, il aperçut un paquet assez volumineux placé sur le côté du trottoir ; ne voyant personne dans les environs, il le ramassa et le porta aussitôt chez le commissaire de police le plus voisin, M. Adam, qui en fit l'ouverture en sa présence, et reconnut qu'il contenait deux petites filles pleines de vie, paraissant jumelles et âgées de cinq à six jours. M. Adam fit prodiguer à ces deux pauvres petites créatures abandonnées tous les soins nécessaires, et comme il n'existait sur elle aucun indice qui pût mettre sur les traces de leur famille, il les fit porter le lendemain à l'hospice des Enfants-Trouvés. Une enquête a été commencée immédiatement pour rechercher l'auteur de cet abandon.

— Hier, au moment où les représentants sortaient du Palais-Bourbon, un petit corps d'armée, artillerie et infanterie, débouchait sur la place Louis XV. Les passants remarquaient en même temps, avec curiosité, un petit fiacre, dans lequel se trouvaient un homme et une femme bien vêtus, et qu'un certain nombre de fusiliers conduisaient dans la direction des Champs-Elysées.

— Bonjean occupait une chambre dans une maison de la rue des Champs, à Chaillot ; il était depuis longtemps sans travail. Le mince salaire de la journée de sa femme devait pourvoir à l'existence de la famille, composée de trois personnes.

Hier, Bonjean, conduisit son enfant chez un voisin, le priant de le garder jusqu'à son retour et celui de sa femme, qu'il allait attendre.

Quelques heures après, une forte odeur de charbon se faisait sentir dans l'escalier de la maison habitée par Bonjean ; les locataires ayant frappé inutilement à sa porte eurent recours à un serrurier, au moment où la femme Bonjean revenait de son travail.

Au milieu d'une épaisse vapeur de charbon, le cadavre de Bonjean gisait étendu sur son lit; sur une table se trouvait une feuille de papier où étaient écrits ces mots par le malheureux ouvrier : *Depuis six mois sans ouvrage et sans ressources, je ne puis plus supporter la misère que je souffre, j'aime mieux mourir.*

— Aujourd'hui, à l'inauguration de la Sainte-Chapelle du palais, on a remarqué à la suite des diverses députations celle de l'ancien ordre du Saint-Sépulcre de Jérusalem. On sait que cet ordre fut institué par saint Louis, a son retour des Croisades, pour la garde des saintes reliques apportées de Terre-Sainte, qui furent placées dans la chapelle haute, au-dessus du tabernacle.

—L'exécution des époux Manning est fixée au lundi 12 de ce mois. Les journaux ne cessent de publier des détails souvent contradictoires sur les condamnés, depuis qu'ils ont été transférés à la geôle de Horse-Monger-Lane. Ce qui paraît certain, c'est que Manning a fait appeler l'un de ses avocats, M. Binn, et lui a déclaré la destruction faite par sa femme d'une quantité assez considérable d'actions de chemins de fer appartenant à M. O'Connor, et dont elle ne pouvait tirer parti à défaut d'un transfert régulier.

Manning a écrit à sa femme pour la supplier d'avouer toute la vérité et de déclarer qu'elle seule a commis le crime pour se venger de son amant, qui devait bientôt l'abandonner et épouser une jeune fille.

— On lit dans la *Gazette de France :*

« Voici un mot attribué à M. Dupin à propos du nouveau cabinet :

« C'est un ministère d'anti.... chambre. »

— L'installation des nouveaux ministres a eu lieu hier, 2 novembre, dans leurs hôtels respectifs. Un conseil a été tenu à midi à l'Elysée.

— M. de Persigny, le favori de l'Elysée, a refusé le portefeuille qui lui était offert dans le cabinet

— A la suite de lettres échangées par la voie de la presse, une rencontre a eu lieu ce matin au bois de Vincennes, entre M. Cottu, chef de bataillon de la 11e légion, et M. Louis Monduit, chef de bataillon de la même légion. Deux coups de feu ayant été échangés, les témoins ont arrêté le combat.

— Une demande vient d'être déposée au ministère des travaux publics, tendant à obtenir l'autorisation d'établir, de la barrière du Trône à Vincennes, un chemin éolique. On sait que ce genre de locomotion diffère complèt ment, sous tous les rapports, de celui qu'on pratique sur les chemins de fer ordinaires. La locomotive y est supprimée ; de tres légers convois, faciles à arrêter, sont substitués aux convois lourds et meurtriers; les départs y sont très fréquents, comme ceux des omnibus.

Il n'y a pas même besoin, pour ces sortes de chemins, d'acheter des terrains ; ils se peuvent construire sur le bas côté des routes, et comme les organes qui le composent sont très légers, ou les peut établir aux abords et dans l'intérieur des villes, sur d'élégantes galeries couvertes qui offrent aux piétons un abri en cas de mauvais temps,

Le projet du petit chemin de Vincennes a donc, comme principe, un très grand intéret. M. Lacrosse avait nommé une commission d'ingénieurs pour examiner le système éolique qui fonctionne tous les jeudis et les dimanches aux Champs-Elysées, cours la Reine, 12. Par un singulier hasard, M. Bineau, le nouveau ministre, était désigné comme membre de cette commission.

— Nous donnons, dit le *Républicain des Ardennes*, le texte d'une pétition qui vient d'etre adressée à l'Assemblée pour faire suite à la demande du douaire de l'ex-duchesse d'Orléans. Elle vient du citoyen Lesueur de Sainceny (Aisne), ancien militaire. En voici le texte :

« Citoyens,

» Je viens d'apprendre que vous donnez 300,000 francs à Mme d'Orléans, qui, sans doute, est assez riche pour pouvoir s'en passer. J'ai donc pensé que moi, ancien caporal au 55e de ligne, qui ai rendu des services à l'Etat et qui suis actuellement père de famille, pauvre et sans aucune ressource, je pourrais, avec bien plus de justice, obtenir quelque chose de vous. Au reste, je ne réclame que la faible somme de 3 francs pour acheter une culotte : la mienne est en lambeaux, et pour m'en procurer une neuve il faut que mes enfants se passent de pain pendant trois jours.

J'attends de vous justice et raison.

Salut et fraternité. LESUEUR.

— Voici un fait entre autres qui établit que les honnêtes et modérés doivent donner du neuf dans nos campagnes s'ils veulent conserver sur l'esprit des cultivateurs le peu d'influence qui leur reste :

Il y a quelque temps, une dame disait à la femme d'un cultivateur qui venait de faire l'acquisition d'une maison : « Votre mari est donc fou, ma bonne, d'acheter une maison par le temps qui court! vous n'avez donc pas peur des *communistes*, qui, un jour ou l'autre, viendront la partager avec vous ! »

Ma foi, madame, répondit la paysanne, il y a si longtemps que vous parlez des communistes, que je voudrais, bien en voir ; s'ils nous prennent une petite part dans notre maison, ils nous en donneront peut-être une grande dans votre château. Il n'y aura rien de perdu au change.

La dame se retira, dit-on, assez mécontente de ces *bons paysans*, qui ont l'audace de voir qu'ils ont été la dupe des manœuvres et des calomnies réactionnaires.

— Nous ne croyons pas que le respect du christianisme entraîne forcément l'obligation de vénérer le sang miraculeux de saint Janvier qui a daigné bouillir deux fois en l'honneur du pape Pie IX : aussi ferons nous observer que toutes les religions ont cherché à surexciter par de pareilles exhibitions le zèle des masses ignorantes. Voici d'après M. Letronne quelles reliques on exposait à la piété des infidèles dans les différents temples de l'antiquité.

La carcasse du monstre-marin auquel Andromède fut exposée ;

Un œuf de Léda montré aux Romains par l'édile Scaurus;

Les dents du sanglier d'Erimanthe conservées à Tegée ; celles du sanglier de Calydon à Benevent :

On gardait à Sycionne les flèches de Teucer, la tunique d'Ulysse, le vase d'airain où Pélias avait bouilli ;

En Troade la flute de Pan et les enclumes que Jupiter avait attachées aux pieds de Junon ;

A Memphis et à Coptos, une boucle des cheveux d'Isis.

(*Les Côtes du nord.*)

— Une découverte, qui intéresse au plus haut degré la science archéologique, a eu lieu ces jours derniers dans la commune de Plouharnel. Il existait à l'entrée du bourg une sorte de tumulus qui avait plusieurs fois attiré l'attention de M. Le Bail, maire de cette commune. Des travaux viennent d'être tout récemment opérés par ses soins, et ils ont amené la découverte de deux de ces grottes connues sous le nom de *Coffres de Pierres* ou d'*Allées couvertes*. Ces grottes sont pour le moins aussi remarquables que celles de Gavrinnis ou de Plougoumelen. L'une d'elles a environ dix mètres de longueur et elle est terminée, comme tous les monuments de ce genre, par une chambre rectangulaire plus large et plus élevée que l'allée de la grotte.

M. Le Bail, par suite des travaux qu'il fait exécuter en ce moment, a découvert des fragments de poterie antique et deux bracelets en métal; mais ces travaux ne sont pas encore terminés. Il reste à déblayer une partie de la seconde grotte. qui se trouve accolée à celle dont nous venons de parler. Il est donc probable que nous aurons bientôt à signaler de nouvelles et curieuses découvertes.

Nous nous proposons, du reste, de visiter prochainement ce nouveau monument druidique afin de compléter, par une description exacte et détaillée, les renseignements généraux qui nous sont parvenus, et dont nous nous empressons de faire part à nos lecteurs. (*Bretagne.*)

— Le *Démocrate de l'Ouest*, d'Angers, a été saisi le 25 octobre, pour un article de correspondance où l'on faisait remarquer ce qu'il y avait d'étrange dans la conduite du ministère, de ne pas soutenir vis-à-vis de l'Assemblée la lettre à M. Edgar Ney.

Notre confrère a été acquitté en août dernier, à l'unanimité, par le jury de Maine-et-Loire. Espérons qu'il en sera de même cette fois. M. Th. Compans, l'ex-candidat de la liste rouge de la Gironde en 1848, actuellement-procureur général près la cour d'appel d'Angers, en sera pour ses frais de r quisitoire.

— On annonce, comme devant paraître dimanche prochain, une réfutation de la brochure *Place au Droit* de M. d'Arlincourt. Ce pamphlet, écrit par un journaliste démocrate socialiste, le citoyen Georges Olivier, est intitulé *Place au Peuple*!

— Salle de la Fraternité, rue Martel, 9. Aujourd'hui dimanche, à 8 heures, grand concert populaire donné par les Enfants de Paris, au bénéfice de leur caisse de secours, dans lequel on entendra plusieurs chœurs inédits. Avec le concours de MM. Junca, Gozora, Dervès, Devoux, Mayer, et de Mmes Souton et Vajinska.

Prix d'entrée, 30 c. ; tribunes, 50 c.

— Ce soir à l'Odéon. l'*Avare*, *Farruck le Maure*, drame en trois actes, et la *Farnésina*, avec chants et danse.

L'un des Rédacteurs Gérant : ALPHONSE HERMANT

Bourse de Paris du 3 novembre.

Avant la bourse.—Il y avait beaucoup de rachats et la rente repris à 87 50 et 87 55. Les spéculateurs qui voyaient déjà le pouvoir dans les mains des hommes de la gauche commençaient à se rassurer par suite du programme lu hier à l'Assembée par M. d'Hautpoul.

Bourse. Une heure.—On signale un escompte de 15,000 f. de 5 0|0, ce qui détermine beaucoup de rachats. La rente est demandée à 87 55 et 87 65.

On prétend que M. de Rothschild s'entend parfaitement avec le ministre des finances actuel et qu'ils ont oublie leurs anciennes rivalités.

On dit aussi que M. Achille Fould a consenti à soutenir la combinaison présentée par l'autre cabinet pour le chemin de fer de Paris à Avignon.

Deux heures.—La hausse continue. Le 5 0|0 est maintenadt à 87 80, et le 3 0|0 a monté de 55 60 à 55 80.

Trois heures.—On a monté jusqu'à la clôture et l'on reste à 87 90, après avoir fait 87 95. On dit que beaucoup de rachats ont eu lieu pour le même spéculateur qui avait vendu la veille de la crise ministérielle.

Le 3 0|0 a monté de 55 55 à 55 75.

La Banque de France a repris de 5 à 2,320. Les Quatre-Canaux ont fléchi de 5 à 1,075. Les jouissances des Quatre-Canaux de 2 50 à 70.

L'emprunt romain a fléchi de 1|2 à 80. Les ducats ont monté de 50 à 88 50. L'emprunt belge de 1840 était à 97 1|4.

Les actions du Nord ont monté de 2 50 à 430. Strasbourg de 2 50 à 356 25. Nantes de 2 50 à 282 50. Rouen de 7 50 à 527 50. Le Havre de 7 50 à 235. Versailles (rive droite) de 1 25 à 211 25. Marseille de 5 à 217 50.

Après la bourse, quatre heures, 5 0|0 88 10.

VALEURS FRANÇAISES.

AU COMPTANT.	1er cours.	Plus haut.	Plus bas.	Dernier cours.	Clôture précéd.
5 0|0 j. du 22 mars. .	87 70	87 95	87 65	87 90	87 30
4 1|2 0|0 j. du 22 mars.	» »	» »	» »	» »	78 »
4 0|0 j. du 22 mars. .	» »	» »	» »	» »	69 20
3 0|0 j. du 22 déc. . .	55 60	55 75	55 65	55 75	55 30
Action de la Banque.	2317 50	» »	» »	2320 »	2315 »
Obligations de la Ville	1075 »	» »	» »	1075 »	1085 »
4 canaux avec prime.	» »	» »	» »	» »	1080 »
4 can., Act. de jouis...	» »	» »	» »	» »	» »
Bourgogne, j. d'avril.	» »	» »	» »	» »	» »
Bourgogne, Act. de j.	» »	» »	» »	» »	» »
Caisse hypothécaire..	» »	» »	» »	» »	136 25
Mine de la Grand'-Combe.	» »	» »	» »	» »	» »
Zinc Vieille-Montagne	» »	» »	» »	» »	2740 »

VALEURS ÉTRANGÈRES.

Récép. de Rothschild....	88 50	Belgique, Emp. 1840..	97 1|4
Emprunt romain.........	80 »	Belgique, Empr. 1842.	» »
Emprunt d'Haïti.........	» »	Belgique, Trois 0|0......	» »
Espagne, dette active...	» »	Belgique, Banque (1835)	» »
Dette diff. sans intérêt..	» »	Deux 1|2 hollandais....	» »
Dette passive..............	» »	Empr. portugais 5 0|0..	» »
Trois 3 0|0 1841...........	» »	Emprunt du Piémont..	890 »
Dº Dette intérieure.......	» »	Lots d'Autriche..........	» »

CHEMINS DE FER.		1er cours.	Dernier cours.	Clôture précédente
COMPTANT.	Saint-Germain,	» »	» »	405 »
	Versaille, R. D.	212 50	211 25	210 »
	Versailles, R. G	170 »	170 »	170 »
	Paris à Orléans,	725 »	725 »	725 »
	Paris à Rouen,	525 »	527 50	520 »
	Rouen au Havre,	235 »	235 »	235 »
	Avignon à Marseille,	215 »	217 50	212 50
	Strasbourg à Bale,	101 25	101 25	100 »
	Du Centre,	297 50	297 50	300 »
	Amiens à Boulogne,	» »	» »	135 »
	Orléans à Bordeaux,	401 25	400 »	401 25
	Du Nord,	427 50	430 »	427 50
	Paris à Strasbourg,	355 »	356 25	352 50

Imprimerie de LANGE LÉVY et Ce, rue du Croissant, 16.